

<http://www.plandecuques.fr/plan-de-prevention-des-risques-d-incendie>



Plan de Prévention des Risques d'Incendie

- Actualités - Autres informations -



Date de mise en ligne : lundi 25 septembre 2017

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés

Une réunion publique de présentation du projet de Plan de Prévention des Risques d'Incendie -PPRIF- qui s'appliquera prochainement sur le territoire de Plan de Cuques.

Une réunion publique sera organisée le mercredi 4 octobre à 18h, dans la salle du Clocheton, Avenue André Malraux à Plan de Cuques, afin de présenter le projet de Plan de Prévention des Risques d'Incendie qui s'appliquera prochainement sur le territoire de Plan de Cuques. En effet, depuis le 25 septembre 2007, re-prescrit le 30 mars 2011, les services de la DDTM13 travaillent en collaboration avec les services de la commune sur l'élaboration de ce document.

Lors de cette réunion publique, les techniciens de la préfecture en charge du dossier présenteront la carte d'aléas et les principales prescriptions du règlement futur ainsi que ses enjeux. Ils répondront ensuite à toutes les questions éventuelles.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
INCENDIE DE FORÊT

Un Plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) est en cours d'élaboration à Plan de Cuques
Tout le monde est concerné !

La commune de Plan de Cuques étant exposée au danger des feux de forêt, les services de l'Etat élaborent actuellement un Plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF). Un document destiné à mieux protéger les personnes et les biens, ainsi qu'à informer sur les risques et les mesures obligatoires à prendre, notamment en matière d'urbanisme.

De nombreux éléments (nature de la végétation, relief, densité de la population, accès pompiers, matériaux de construction, capacité des points d'eau...) agissent au retour d'expériences permettent de travailler sur le phénomène.

Dans cette optique, servitude d'utilité publique, le PPRIF définit les zones concernées par le risque incendie, sur lesquelles, selon le niveau de risque, les habitations et autres bâtiments seront protégés, voire interdits et la réalisation d'équipements sera requise pour réduire la probabilité de départ de feu puis améliorer la défense contre l'incendie.

Le PPRIF s'impose ainsi à tous, aux particuliers comme aux entreprises, aux collectivités et à l'Etat, notamment lors de la délivrance des permis de construire. Il est à pour réduire le nombre de permis accordés au risque et accorde leur sécurité.

Une fois adopté par le Préfet, le règlement inclus dans le PPRIF prescrit, pour chaque zone définie, des dispositions, tels l'interdiction d'équipements de protection, l'utilisation de matériaux résistants au feu, l'existence des réserves de gaz et des canalisations, l'installation de pare-éclaboussures pour les cheminées et les barbecues, le respect des obligations de débroussaillage...

Pour associer les habitants, une concertation publique est lancée durant laquelle vous pourrez prendre connaissance du projet de zonage et faire part de vos suggestions. Une **exposition** dans les locaux des Services Techniques de la mairie présente les grandes lignes de cette démarche majeure pour la prévention des risques incendie de forêt. Puis une **réunion publique** est organisée lors de laquelle les habitants pourront rencontrer les différents services de l'Etat qui élaborent le PPRIF.

Plan de Cuques
EXPOSITION DU 22 SEPTEMBRE 2017
AU 31 OCTOBRE 2017
Elle présente les grandes lignes de l'élaboration du PPRIF et le projet de zonage pour la commune.
Lieu : Mairie de Plan de Cuques - locaux des Services Techniques - 8h-12h + 14h-17h
RÉUNION PUBLIQUE, LE 4 OCTOBRE 2017
Salle municipale Clocheton, 2 bd André Malraux, de 17h30 à 20 heures.

Plus d'info : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr